

Laïcité hérétique, laïcité d'émancipation

Dimitris Fasfalis

Faire basculer à gauche la laïcité, lui redonner un contenu émancipateur, lui faire retrouver un souffle critique face à l'ordre déraisonnable du monde et donc actualiser un programme d'action qui a été depuis la fin du XVIIIe siècle un synonyme de liberté, de démocratie et d'égalité. Pistes critiques.

Force est de constater aujourd'hui que la laïcité est en passe de devenir un marqueur politique des droites, de l'extrême-droite et de la gauche républicaine-autoritaire. La laïcité a pourtant été historiquement indissociable du projet politique des gauches en France: socialistes, radicaux, libertaires et mouvement ouvrier en sont les hérauts au tournant du XXe siècle.

Face à la laïcité à tonalité raciste et xénophobe de Marine Le Pen qui, par ricochet ou mimétisme, s'impose dans le débat public – comme l'affaire du burkini l'a montré en août 2016 – les gauches se cantonnent la plupart du temps à défendre une position modérée du « juste milieu », ce qui n'est manifestement pas à la hauteur des passions nationalistes soulevées par les droites usant de la laïcité. Les gauches défendent ainsi le dialogue et le métissage entre les cultures, une laïcité tolérante et une vision pluriculturelle de l'espace

« Chape de plomb »

Madeleine Rebérioux a souligné dans son effort de synthèse sur les « choix culturels » de la France moderne et contemporaine qu'il est deux principes agissants légués par la Révolution française qui vont travailler le paysage culturel de la France tout au long du XIXe siècle: la *laïcité* et la *démocratie*. (Cf. Madeleine Rebérioux, « L'héritage révolutionnaire » dans André Burguière, dir., *Histoire de la France. Choix culturels et mémoire*, Editions du Seuil, 2000, p. 149-182). Tout au long de ce long XIXe siècle en France, à chaque fois que se rompt un cycle de luttes politiques et sociales allant dans le sens de la démocratie, de la république et de la justice sociale, on assiste au retour en force de l'Eglise romaine catholique pour réencadrer le peuple chrétien et guider les âmes. Entre 1807 et 1870, le nombre de prêtres séculiers double: la Restauration a son volet spirituel et idéologique.

public. L'historien Jean Beaubérot incarne me semble-t-il la cohérence de cette position *défensive*. Face aux haines nationalistes qui détournent à leur profit la laïcité, il importe de penser une *passion laïque* pour la liberté de conscience, l'égalité et l'émancipation, à l'instar de ce qu'elle a longtemps été avant la loi de 1905 et son inscription dans le préambule de la constitution de la IVe République (1946). Il s'agit donc de réinventer une passion de gauche en actualisant le programme d'action laïque pour qu'il puisse devenir une ressource commune dans le débat public contre les nationalistes xénophobes, les conservateurs réactionnaires et les haines sectaires. En résumé, au lieu d'une stratégie défensive je propose une stratégie *offensive* en tentant de penser une laïcité communiste.

En 1878, ils sont 56 000 séculiers, 30 000 religieux et 130 000 religieuses à l'échelle de la France. (Chiffres cités par Madeleine Rebérioux). Le retour en force catholique s'exprime aussi par le développement de la presse catholique dans le dernier tiers du siècle: né en 1883, le quotidien *La Croix* tire bientôt à 170 000 exemplaires et fait des émules avec les *Croix* hebdomadaires en province. Les congrégations entrent également dans la santé et le « social », alors que le nombre de paroisses augmente: 4 000 paroisses créées sous le Second Empire.

Sous la Restauration naît un modèle autoritaire: « l'union du trône et de l'autel ». Défait un temps par la bourgeoisie libérale des villes sous la monarchie de Juillet, cette alliance est reformulée et actualisée après les « horreurs » de 1848 en une alliance entre l'Eglise et le « parti de l'ordre ». Madeleine Rebérioux écrit: « C'est une chape de

plomb que le cléricalisme français va faire peser l'ensemble de la société » (M. Rebérioux, *op.cit.*, pendant la seconde moitié du siècle sur p. 154).



Dessin de Roubille intitulé « L'enseignement de la liberté » paru dans *Le Rire*, no. 60, 26 mars 1904. ©
Source: <http://www.caricaturesetcaricature.com/article-5223814.html>

Il demeure difficile de s'imaginer de manière réaliste ce que fut cette « chape de plomb ». Un exemple révélateur: l'Eglise qui obtient le renvoi de Ernest Renan du Collège de France pour avoir admiré en Jésus un « homme incomparable ». De même, on pourchasse écrit Flaubert dans *L'éducation sentimentale* « les classes de philosophie, les cours d'histoire, les romans (...) les barbes longues ». En mars 1850, la loi Falloux institue ce « premier devoir de l'instituteur [qui] est

de donner aux enfants une éducation religieuse et de graver profondément en leurs âmes le sentiment de leurs devoirs envers Dieu, envers les autres hommes et envers eux-mêmes. » (Cité par M. Rebérioux, *op.cit.*, p. 160). Elle accroît également le pouvoir de contrainte du maire et du curé sur les instituteurs. C'est le mot de Thiers, après la révolution de 1848, qui alimente cette loi: « Courons nous jeter dans les bras des évêques, eux seuls peuvent nous sauver. » (Cité par M.

Rebérioux, *op.cit.*, p. 154). L'école demeurera, même après l'instauration de la République en 1870, cette « école du diable », avec ses

professeurs et ses intellectuels, que dénonce le clergé français.

Liberté

« L'union du trône et de l'autel » impliquait en contrepartie que la lutte pour une république constitutionnelle et démocratie au XIXe siècle allait se traduire nécessairement par un programme d'action anticlérical. Le mot « laïcité » n'apparaît qu'en 1871 mais l'idéal laïque est bien vivant dans les cultures politiques des républicains modérés et radicaux, des socialistes, des libres-penseurs et des libertaires, à l'intersection de la république, de l'anticléricalisme et du nouvel esprit scientifique marqué par le positivisme.

Voici, pour ne citer qu'un exemple parmi tant d'autres, le danger qui guette la démocratie française selon René Waldeck-Rousseau (1846-1904) après l'Affaire Dreyfus (1894-1899): « Il s'agit de faire face au péril qui naît du développement continu, dans une société démocratique, d'un organisme qui, suivant une définition célèbre dont le mérite revient à nos anciens Parlements, tend à introduire dans l'Etat, sous le voile spécieux d'un institut religieux, un corps politique dont le but est de parvenir d'abord à une indépendance absolue, et successivement à l'usurpation de toute autorité... » (Extrait tiré de Jean-Michel Gaillard et Yves Bruley, éd., 1905. *La séparation des Eglises et de l'Etat. Les textes fondateurs*, Perrin, 2014, p. 78). Ces lignes sont prononcées à Toulouse le 28 octobre 1900 lors d'un discours sur « les deux jeunesses », où Waldeck-Rousseau, président du Conseil d'un « gouvernement de défense républicaine » (1899-1902), expose pourquoi la loi de 1901 sur les associations est une étape cruciale dans la lutte anticléricale et démocratique, contre les congrégations religieuses.

La problématique laïque qui irrigue la pensée et l'action des gauches françaises entre la

Restauration et la loi de 1905 consistait donc à chercher comment enraciner la liberté politique dans le corps social et politique de manière durable – et notamment la liberté de conscience – afin d'éviter les rechutes obscurantistes et autoritaires à chaque fin de cycle de luttes démocratiques. Vue sous cet angle, la loi de 1905 est une victoire durable des partisans de la liberté politique comme l'affirme fièrement son article premier: « La République assure la liberté de conscience. »

La séparation des Eglises et de l'Etat e 1905 institue ainsi un espace public commun, libre de l'intervention des religions organisées et de tout dogme officiel, et par conséquent ouvert à la confrontation démocratique des différentes opinions, des partis et des groupes d'intérêt divergents.

Dans ce commun démocratique, l'école devient dès la Révolution française le laboratoire d'une intelligence politique collective. Condorcet attribue ainsi à l'école le soin de « maintenir le peuple dans les principes de liberté qu'il vient de conquérir » par la propagation des Lumières. Lumières et liberté partagent un destin commun: « La vérité est l'ennemie du pouvoir comme de ceux qui l'exercent; plus elle se répand, moins ceux-ci peuvent espérer de tromper les hommes; plus elle acquiert de force, moins les sociétés ont besoin d'être gouvernées » (Condorcet cité par Madeleine Rebérioux, *op. cit.*, p. 159). Représentation politique de l'école émancipatrice partagée par les Ferry, Gambetta, Jaurès, Waldeck-Rousseau, Combes, Clémenceau et les « hussards noirs » de la république décrits par Péguy au tournant du dernier siècle.

Subversion

Le triomphe de la laïcité en 1905 est donc le triomphe de la république démocratique. Mais celle-ci est aussi chargée d'une utopie d'émancipation sociale, du moins pour les socialistes et le mouvement ouvrier. Aux yeux de

ces derniers, laïcité, république et socialisme marchent du même pas.

En voici une démonstration *a contrario*. Dans l'intervention au Sénat ci-dessous, contre la loi de 1905, Charles Dupuy (1851-1923), sénateur de Haute-Loire depuis 1900 après avoir été député

républicain pendant 15 ans, illustre clairement comment la liberté de conscience est perçue comme facteur de subversion sociale par les tenants conservateurs de la société bourgeoise.

« J'ai entendu un jour dans la commune du Midi un orateur populaire qui résumait la situation en trois mots et qui, lui aussi, était aussi pressé que M. Briand, bien que sa mentalité ne fût pas égale à celle de l'honorable député. Il disait: « L'année dernière, on nous a servi les moines; cette année on nous servira les curés; l'année prochaine, la propriété et le capital. » (Cité dans Gaillard et Bruley, *op.cit.*, p. 355). Faisant référence à la loi de 1904 interdisant aux congrégations d'enseigner, puis à la loi de 1905 de séparation, « l'orateur » évoqué faisait ensuite référence aux projets socialistes de « réforme sociale et de solidarité humaine que le prolétariat exige » (Jaurès, *La Dépêche du Midi*, 15 août 1904). S'exprime dans cette intervention modérée d'un bourgeois républicain conservateur la peur que la loi de 1905 n'entraîne une dynamique de l'émancipation qui briserait les rapports sociaux et les institutions de domination sociale et politique les uns après les autres. Une telle conception

n'est pas étrangère aux conceptions d'un Jaurès ou d'un Vaillant.

A la Chambre des députés, Edouard Vaillant, tenait ce discours lors de la discussion du contre-projet socialiste de séparation le 10 avril 1905: « Notre première tâche, c'est de séparer l'Eglise de l'Etat, de séparer l'Eglise, instrument d'erreur et de domination morale au profit de la classe possédante, de l'Etat représentant du pouvoir politique de cette classe. La conscience de la classe ouvrière et celle de la démocratie socialiste conçoivent la nécessité de réclamer la séparation comme un moyen d'affranchissement et pour leur permettre de mieux lutter contre l'un et l'autre pouvoir de la classe dominante: l'Etat et l'Eglise associés contre elles. » (Cité dans Gaillard et Bruley, *op. cit.*, p. 290-291). Cette façon de penser la liberté politique avec l'émancipation sociale, d'articuler liberté individuelle de la pensée et liberté politique collective, de concevoir des réformes immédiates qui sont des médiations orientées vers la réalisation d'une société socialiste, sont autant de ressources pour les gauches aujourd'hui afin de faire de la laïcité un programme d'émancipation.

Actualité

Une actualisation effective de l'idéal laïque, à gauche, ne peut prendre comme point de départ que les menaces qui planent sur la liberté de conscience aujourd'hui. Force est de constater que l'ennemi d'hier n'est plus l'ennemi principal d'aujourd'hui. A la place des Eglises et de leurs clercs, on trouve aujourd'hui l'Etat national porteur d'une religion séculière et les forces anonymes de la marchandise et du capital. Il semble donc impératif de centrer le programme laïque des gauches moins sur ce qu'on appelle communément « la religion » que sur la défense inconditionnelle de la liberté de conscience comme fondement de la liberté politique du peuple.

Insister ensuite sur le rôle émancipateur de l'école publique comme le souligne Henri Pena-Ruiz: « L'universalisation de la culture fondera l'autonomie rationnelle ». (Cf. Henri Pena-Ruiz, *La laïcité pour l'égalité*, Mille et une nuits, 2001, p. 26). Optimisme naïf quand on connaît les inégalités sociales prononcées dans l'accès à la culture scolaire et objectivées dans les travaux de

sociologie de l'éducation de François Dubet, Pierre Bourdieu, Jean-Claude Passeron ou encore Jean-Pierre Terrail. Optimisme naïf aussi quand on connaît de l'intérieur les apories de l'éducation scolaire, l'écart entre les ambitions intellectuelles des programmes et les exigences *a minima* des diplômés ou encore le fossé qui sépare la construction d'un sujet politique rationnel et autonome et la rédaction de l'école en tremplin pour l'emploi et la carrière. Les parents le savent bien lorsqu'ils disent à leur enfant: « travaille bien à l'école si tu ne veux pas avoir un travail pénible plus tard... » C'est au salarié qu'ils parlent; en aucun cas au citoyen. La figure de ce dernier reste comme un spectre omniprésent dans les parcours scolaires: toujours présent, toujours évoqué, mais jamais vécu de manière effective. Pourtant, l'autonomie rationnelle n'a aucun sens sans l'idéal d'un citoyen éclairé et sans le postulat démocratique d'une « égalité des intelligences » à la manière d'un Jacotot ou d'un Rancière.

Actualisation de la laïcité qui passe aussi aujourd'hui par ce qu'en disait cet

écrivain/publiciste dreyfusard de la première heure, ami de Charles Péguy, Bernard Lazare, juif athée et libertaire: « il nous faut plus que jamais nous rattacher à la liberté. » (Cité dans Gaillard et Bruley, *op.cit.*, p. 90). Il soulignait dans sa lettre à Péguy du 6 août 1902, publiée par les *Cahiers de la quinzaine*, l'enjeu de la liberté de conscience derrière les débats sur la loi sur les associations de 1901. Il écrivait: « Nous avons le souci de libérer les esprits, de les ouvrir, de les éclairer, nous avons le devoir de combattre ce que nous croyons fermement être des doctrines d'erreur. Nous ne voulons pas défendre l'Eglise, au contraire, nous venons la combattre, puisque,

encore une fois, nous parlons pour la justice et pour la liberté. Mais c'est pour cela qu'il nous est impossible d'approuver, comme on nous y invite, les mesures actuelles, même si on prétend nous les présenter comme une exécution d'une loi future sur l'enseignement [la loi de 1904 interdisant les congrégations religieuses d'enseigner]. (...) *Nous nous refusons aussi bien à accepter les dogmes formulés par l'Etat que les dogmes formulés par l'Eglise.* Nous n'avons pas plus confiance en l'Université qu'en la Congrégation. » (Souligné par nous. Tiré de Gaillard et Bruley, *op. cit.*, p. 90-91).



Bernard Lazare. Source: Wikimedia Commons

Quel est ce dogme officiel de l'Etat qui est en contradiction avec la liberté de conscience aujourd'hui en France? N'est-il pas exagéré, n'est pas faux d'en parler ainsi alors que l'article 10 de

la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 est inscrit dans la constitution? Il est vrai que le dogme officiel de la République française n'est pas une idéologie officielle

obligatoire et s'imposant à tous. Derrière les dogmes de l'Etat dont parle Bernard Lazare, il faut plutôt penser à l'idéologie dominante au sens marxien. A chacun de dresser l'inventaire des obstacles et des dangers que pose l'idéologie dominante à la liberté de conscience aujourd'hui, mais en voici quelques-uns qui me semblent importants:

1. La France envisagée comme *nation*, « une et indivisible ».
2. L'égalité en droits des citoyens, réalité juridique tout autant que dogme au sens où elle sert à dénier l'exploitation et la domination sociale du plus grand nombre par la bourgeoisie qui légitime sa position au moyen du mérite, véritable sociodécree de son statut dominant.
3. L'égalité en droits, réalité juridique tout autant que dogme aussi lorsqu'elle est employée pour dénier et occulter discriminations, exclusions, « racisme d'Etat » et répressions policières.
4. L'Etat et les politiques publiques envisagés comme l'expression de l'intérêt général.

Ces dogmes officiels doivent être soumis à une critique sans concession pour combattre cette religion civile républicaine qui s'affirme notamment aux moments de crise généralisée, où il n'est plus question que d'« union sacrée », d'« ordre républicain » ou encore de « défense nationale ». Seule cette raison critique intervenant dans le débat public peut espérer rompre le monopole exercé par la classe dirigeante de l'Etat dans « l'économie des biens symboliques » (P. Bourdieu) et offrir de la sorte une possibilité à chacun de construire son jugement politique suivant son libre arbitre. A l'inverse, la domination sans partage des dogmes officiels dans l'espace public signifie rien de moins que la suppression pratique de la liberté de conscience et d'expression.

Reste enfin une troisième voie d'actualisation de la laïcité, contre les effets destructeurs de l'accumulation capitaliste sur l'espace public démocratique et « l'exercice public de la raison critique » (I. Kant). Renouveler l'idéal laïque signifierait en ce sens chercher à établir un programme d'action de mesures concrètes et immédiates pour libérer internet, le numérique, la presse, l'audiovisuel, l'édition, la musique et les jeux vidéo, le paysage urbain, la publicité, etc. – en un mot l'ensemble de la culture de masse contemporaine – de l'emprise de la marchandisation et du capital. Cette laïcité communiste devrait ainsi chercher à instituer des espaces communs régulés par le droit démocratique et non par la loi du marché, toujours dans l'idée de créer les conditions objectives pour de nouveaux progrès dans la liberté de pensée. Espace commun démocratique fondé sur le droit que celui de l'école républicaine par exemple. Seulement en suivant cette voie stratégique peut-on espérer de nouveaux progrès dans l'intelligence collective, une élévation de la conscience morale et politique et la régénérescence d'un *ethos* démocratique face aux nationalismes haineux, réactionnaires et simplistes. L'Eglise hier, le capital aujourd'hui: voilà l'ennemi.

Une telle laïcité de combat anticapitaliste serait l'actualisation de l'articulation qu'opéraient les Jaurès et Vaillant entre liberté de conscience et émancipation sociale, offrant ainsi plusieurs possibilités pour penser les brèches à ouvrir dans l'ordre établi: que ce soit la lutte féministe contre la domination masculine et les représentations du corps féminin dans la publicité et la culture de masse, ou la novlangue libérale dans le discours médiatique et publicitaire, ou encore la « biopolitique » (Michel Foucault) des industries culturelles de masse, les liens sont nombreux et multiples.